UNION FEDERALE DES RETRAITES CHEMINOTS

CGT – UNSA-Cheminots – SUD-Rail – CFDT et la FGRCF

Madame Marisol TOURAINE Ministre des Affaires sociales et de la Santé 14, avenue Duquesne 75350 PARIS 07 SP

Montreuil, le 16 janvier 2013

Madame la Ministre

Ce courrier fait suite à la rencontre que nous avons eue, le 22 octobre 2012 avec votre ministère, représenté par Madame MAHFOUZ (Conseillère Retraites et Affaires Sociales).

Lors de cette rencontre, nous vous avons interpellé sur plusieurs points qui préoccupent fortement les pensionné(e)s de la SNCF.

La question du paiement des pensions était prioritaire. Les retraités, nous vous l'avions rappelé, sont très attachés au paiement trimestriel à échoir de leurs pensions.

Les 10 000 cheminots présents lors du rassemblement unitaire du lendemain, 23 octobre 2012, ont confirmé largement notre argumentation.

D'autres points ont été abordés au cours de cette audience :

- 1. Le relèvement du taux de réversion sans condition de ressources et application immédiate aux cheminot(e)s de la mesure portant ce taux à 60% dans le régime général pour celles et ceux qui ont moins de 800 € par mois pour vivre ;
- 2. La prise en compte, dans toutes les pensions, des quarts des gratifications d'exploitation et de vacances, intégrées dans le salaire liquidable en 2009, 2010 et 2011 :
- 3. La prise en compte dans toutes les pensions de la deuxième moitié de la prime de travail contenue dans la prime de fin d'année intégrée dans le salaire liquidable en 2009;
- 4. L'attribution du 10° échelon (8° pour les Agents de Conduite et 7° pour le service discontinu) à tous les retraité(e)s remplissant les conditions d'ancienneté;

- 5. La prise en compte dans toutes les pensions de la majoration uniforme de 5 € de la prime de travail ;
- 6. Le relèvement substantiel du minimum de pension.

En ce qui concerne le relèvement du taux de réversion, votre conseillère a reconnu la faiblesse de certaines pensions et s'est engagée à donner rapidement des directives pour lancer un groupe de travail issu de la CPRP, pour étudier ce problème. Ce groupe de travail aurait pour but de formuler des propositions, en particulier pour les basses pensions de réversion.

Deux mois sont passés depuis cette audience et nous n'avons toujours aucune nouvelle de la mise en place de ce groupe de travail qui avait déjà été évoqué en Novembre 2011 par les représentants du ministère de l'époque, lors d'une audience qui nous avait été accordée.

Concernant les points 2 et 3 de notre plate-forme revendicative, vous n'étiez pas opposée à mener une réflexion. Nous vous en demandons les modalités pour concrétiser cet engagement.

Madame la Ministre, nous vous demandons donc, expressément, de donner les directives pour que les engagements pris lors de cette audience puissent être tenus, ce qui représenterait une rupture avec la pratique du précédent gouvernement promettant d'améliorer les basses pensions et ajournant toujours les décisions.

Les cheminots retraités souhaitent voir dissiper leurs inquiétudes et avoir des réponses à leurs revendications. Tout cela dans le cadre d'un dialogue social productif et efficace.

Vous avez pu constater le fort mécontentement des cheminots actifs et retraités à travers la mobilisation du 13 octobre dernier. Par conséquent, les organisations CGT, UNSA-Cheminots, SUD-Rail, CFDT et l'association FGRCF vous demandent de donner les directives pour mettre en place, le plus rapidement possible, ce groupe de travail.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre haute considération.

CGT

CEDT

uguat

UNSA-Cheminots

9. BOUVERAIN

SUD-Rail

Aftern

FGRCF